



**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'HISTOIRE- GÉOGRAPHIE DE TERMINALE BAC PRO COMPTE RENDU, JOURNÉE DE L'INSPECTION, 10 MAI 2021

**STÉPHANE CIPRIANI,
VALÉRIE LEGALLICIER,
IEN**



**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONCEPTION ET MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE TERMINALE BAC PRO

LES PROGRAMMES

1. HISTOIRE, FRANCE ET MONDE DEPUIS 1945,

THÈME 1: LE JEU DES PUISSANCES DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES DEPUIS 1945

THÈME 1 : LE JEU DES PUISSANCES DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES DEPUIS 1945

Capacités travaillées

Notions et mots clés

Repères

CT 1, IDENTIFIER ET NOMMER les périodes historiques, les continuités et les ruptures chronologiques en rapport avec le jeu des puissances depuis 1945 et la construction européenne.

CT 2, CONFRONTER LES POINTS DE VUE des États-Unis et de l'Union soviétique à travers l'analyse de documents de propagande.

CT 3, raconter à l'oral ou à l'écrit le rôle d'un leader indépendantiste ou d'une organisation dans l'accession à l'indépendance d'un pays.

CT 4, dégager l'intérêt, la portée et le sens d'un document de la période (discours, actes de séminaires internationaux, conférences, traités).

Constitution *
Arme nucléaire*
Communauté économique européenne*
Guerre froide*
Non-alignement*
Puissance régionale*
Superpuissance*

Notions et mots-clés déjà mobilisées dans le cycle de formation
Décolonisation*
ONU*
Propagande*

(en italique ceux vus au collège)
- 1947 : Indépendance de l'Inde et du Pakistan.
- 1947-1991 : *Guerre froide.*
- 1^{er} octobre 1949 : Proclamation de la République populaire de Chine.
- 1950-1953 : *Guerre de Corée.*
- 1955 : Conférence de Bandung.
- 1957 : *Traité de Rome.*
- 1962 : Crise des missiles de Cuba.
- 1971 : Chine populaire, membre permanent du conseil de sécurité de l'ONU.
- 1975 : *Accords d'Helsinki.*
- 1989 : *Chute du mur de Berlin.*
- 1991 : Première guerre du Golfe (« tempête du désert »).
- 2001 : Attentats terroristes aux États-Unis.

La France, l'Europe et le monde depuis 1945

Le jeu des puissances dans les relations internationales depuis 1945

étude synthétique des relations internationales : grandes lignes d'organisation du monde depuis 1945 et les multiples puissances qui façonnent les relations internationales dans un espace mondialisé

l'ONU - la France, membre permanent du Conseil de sécurité

Guerre froide 1947-1991
la France, membre de l'OTAN
participation à la guerre de Corée

décolonisation et non-alignement

construction européenne
la politique gaullienne (Europe des Nations/Europe fédérale - échec du plan Fouchet

de nouveaux acteurs transnationaux

Vivre en France en démocratie depuis 1945

la modernisation de la démocratie française, la stabilisation des institutions républicaines et les défis de société auxquels le pays est aujourd'hui confronté

la reconstruction et le plan Marshall (1947)

la politique d'indépendance et de souveraineté de de Gaulle

décolonisation française (Tunisie, Maroc, Indochine, guerre d'Algérie) et fragilisation de la République

engagement de la France dans le projet européen et la réconciliation franco-allemande

des défis économiques et sociaux dès les années 1980

1945

Deux thèmes articulés et à articuler

années 2000

Thème 1 : le jeu des puissances dans les relations internationales depuis 1945 - 8h00

Dilemmes professionnels

- Comment enseigner ce vaste thème en 8 heures ?
- Comment ne pas répéter une question historique déjà traitée par les élèves de 3e générale et pour partie de 3e PM ?
- Quelle (s) problématique(s) sous-tend(ent) le thème « le jeu des puissances dans les relations internationales depuis 1945 ?
- Quels choix opérer pour construire une séquence d'enseignement en réponse à ces problématiques ? Entrée thématique, entrée chronologique ?

- Comment articuler contenu du thème, repères et capacités ? Quelles situations ou supports retenir pour traiter les capacités au programme ?
- Comment sortir du tout document et du question/réponse sur document ?

S'appuyer sur les connaissances pré-requises des élèves : les réactiver, les dépasser

Celles construites en seconde bac pro



pour comprendre la mondialisation des enjeux géopolitiques

Programme de géographie : « Production mondiale et circulation des personnes, des biens, et des informations »

Mondialisation de la production et des flux : rôle des firmes transnationales.

- approfondir le concept de mondialisation
- comprendre la complexité des ressorts de la mondialisation et du jeu des acteurs au-delà des puissances étatiques : rôles de ONG, des entreprises multinationales ...

S'appuyer sur les connaissances pré-requises des élèves : les réactiver, les dépasser

Celles construites en première bac pro



pour comprendre le jeu des puissances dans les relations internationales depuis 1945, en terminale

Thème 2: Guerres européennes, guerres mondiales, guerres totales (1914-1945)

La guerre qui a fait environ 60 millions de morts s'achève en Europe le 8 mai et en Asie le 2 septembre 1945. La fin de la guerre aboutit à de **nouveaux rapports de force** dans lesquels les **États-Unis et l'URSS** jouent les premiers rôles. L'affaiblissement des puissances européennes favorise les **mouvements anticolonialistes***. Une **nouvelle instance internationale, l'Organisation des nations unies (ONU*)**, est fondée pour garantir la sécurité collective et la coopération entre les nations.

- l'affrontement Est-Ouest organisé autour de deux superpuissances, les États-unis et l'URSS
- la décolonisation et l'émergence de nouveaux États
- la place de l'ONU dans le concert des nations
- ➡ **tension entre la recherche de sécurité collective et l'émergence des conflits et crises engendrés par la guerre froide**

S'appuyer sur les connaissances pré-requises des élèves : les réactiver, les dépasser

Celles construites en première bac pro



pour comprendre les enjeux de la défense française et européenne

Second thème EMC : **Préserver la paix et protéger des valeurs communes : défense et sécurité en France et en Europe**

- stratégie de défense de la France,
- naissance d'une **politique européenne de sécurité et de défense**

Repères :

1992 : Traité de Maastricht : création de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC). Création de l'Eurocorps qui regroupe cinq États membres.

1998 : Sommet franco-britannique de Saint-Malo : création de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD).

2003 : Première opération de l'Union européenne en Macédoine

- o politique d'**indépendance stratégique de la France** initiée par de Gaulle dans les années 1960.
- o **l'Europe dans la guerre froide** : appartenance de l'Europe de l'Ouest à l'OTAN (1949) - 1975 : Accords d'Helsinki, conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (1973-1994), à l'origine de l'OSCE.
- o **approfondissement du projet européen** essentiellement évoquée sous l'angle économique et politique en terminale. Quelle Europe de la Défense dans le cadre de l'UE ?

Celles construites en 3e



à approfondir en terminale bac pro

L'Europe, la France et le monde depuis 1914 - Thème 2 : Le monde depuis 1945

Un monde bipolaire au temps de la guerre froide : La guerre froide, l'autre fait majeur de la période, s'inscrit dans une confrontation Est-Ouest qui crée des modèles antagonistes et engendre des crises aux enjeux locaux et mondiaux. États-Unis et URSS se livrent une guerre idéologique et culturelle, une guerre d'opinion et d'information pour affirmer leur puissance. Les logiques bipolaires du monde sont remises en cause par l'indépendance de nouveaux États et l'émergence du Tiers Monde.

Indépendances et construction de nouveaux États : L'effondrement rapide des empires coloniaux est un fait majeur du second XXe siècle. On étudiera les **modalités d'accès à l'indépendance** à travers **un exemple au choix**.

Affirmation et mise en œuvre du projet européen : Dans ce contexte, les étapes et les enjeux de la construction européenne sont à situer dans leur contexte international et à aborder à partir de réalisations concrètes

Enjeux et conflits dans le monde après 1989 : Quelle est la nature des rivalités et des conflits dans le monde contemporain et sur quels territoires se développent-ils ? On cherchera quelques éléments de réponses à partir de l'étude d'un cas (on peut croiser cette approche avec le programme de géographie)

principaux repères à construire : 1945 : création de l'ONU, 1947-1991 : guerre froide, 1957 : traité de Rome, 1962 : indépendance de l'Algérie 1989: chute du mur de Berlin

repères communs au programme de Tbac pro

1. réinterroger la grille de lecture du monde post 1945, ses polarités : **dépasser le seul récit de la guerre froide et enrichir le concept de puissance**

- un monde bipolaire certes mais structuré autour de deux superpuissances inégales (mythe et réalité de la superpuissance soviétique > rôle efficace de la propagande soviétique à étudier)
- un monde olipolaire : rôle du conseil de sécurité de l'ONU et de ses 4 puis 5 membres permanents
- un monde multipolaire : la France qui affirme sa volonté d'indépendance stratégique, la Chine communiste, les non alignés, les organisations régionales (CEE) et internationales (OTAN, ONU)

2. comprendre les **tensions et contradictions** du jeu des puissances pendant la guerre froide :

- volonté collective de garantir la sécurité collective par la coopération entre les États et les conflictualités et l'insécurité générées par la bipolarisation du monde et sa nucléarisation.
- difficulté à réaliser une indépendance stratégique en dehors du système d'alliance et du modèle idéologique de chaque Bloc.

Celles construites en 3e



à approfondir en terminale bac pro

L'Europe, la France et le monde depuis 1914 - Thème 2 : Le monde depuis 1945

Un monde bipolaire au temps de la guerre froide : La guerre froide, l'autre fait majeur de la période, s'inscrit dans une confrontation Est-Ouest qui crée des modèles antagonistes et engendre des crises aux enjeux locaux et mondiaux. États-Unis et URSS se livrent une guerre idéologique et culturelle, une guerre d'opinion et d'information pour affirmer leur puissance. Les logiques bipolaires du monde sont remises en cause par l'indépendance de nouveaux États et l'émergence du Tiers Monde.

Indépendances et construction de nouveaux États : L'effondrement rapide des empires coloniaux est un fait majeur du second XXe siècle. On étudiera les **modalités d'accès à l'indépendance** à travers **un exemple au choix**.

Affirmation et mise en œuvre du projet européen : Dans ce contexte, les étapes et les enjeux de la construction européenne sont à situer dans leur contexte international et à aborder à **partir de réalisations concrètes**

Enjeux et conflits dans le monde après 1989 : Quelle est la nature des rivalités et des conflits dans le monde contemporain et sur quels territoires se développent-ils ? On cherchera quelques éléments de réponses à partir de l'étude d'un cas (on peut croiser cette approche avec le programme de géographie)

principaux repères à construire : 1945 : création de l'ONU, 1947-1991 : guerre froide, 1957 : traité de Rome, 1962 : indépendance de l'Algérie 1989: chute du mur de Berlin



S'attacher au **rôle des acteurs** dans l'accès à l'indépendance et la naissance du mouvement des non-alignés :

- en lien avec la capacité « raconter » et les repères au programme : par ex., **rôle de Nehru** dans la décolonisation des Indes et la création du mouvement des non-alignés.

Celles construites en 3e



à approfondir en terminale bac pro

L'Europe, la France et le monde depuis 1914 - Thème 2 : Le monde depuis 1945

Un monde bipolaire au temps de la guerre froide : La guerre froide, l'autre fait majeur de la période, s'inscrit dans une confrontation Est-Ouest qui crée des modèles antagonistes et engendre des crises aux enjeux locaux et mondiaux. États-Unis et URSS se livrent une guerre idéologique et culturelle, une guerre d'opinion et d'information pour affirmer leur puissance. Les logiques bipolaires du monde sont remises en cause par l'indépendance de nouveaux États et l'émergence du Tiers Monde.

Indépendances et construction de nouveaux États : L'effondrement rapide des empires coloniaux est un fait majeur du second XXe siècle. On étudiera les **modalités d'accès à l'indépendance** à travers **un exemple au choix**.

Affirmation et mise en œuvre du projet européen : Dans ce contexte, les étapes et les enjeux de la construction européenne sont à situer dans leur contexte international et à aborder à **partir de réalisations concrètes**

Enjeux et conflits dans le monde après 1989 : Quelle est la nature des rivalités et des conflits dans le monde contemporain et sur quels territoires se développent-ils ? On cherchera quelques éléments de réponses à partir de l'étude d'un cas (on peut croiser cette approche avec le programme de géographie)

principaux repères à construire : 1945 : création de l'ONU, 1947-1991 : guerre froide, 1957 : traité de Rome, 1962 : indépendance de l'Algérie 1989: chute du mur de Berlin

Construction d'une Europe communautaire **avant tout économique** : **échec d'une l'Europe de la Défense (CED), d'une Europe politique et diplomatique** (échec du plan Fouchet, 1961 ; du projet de Constitution européenne, 2005)

Mais une construction et un élargissement progressifs qui **stabilise une partie du continent** malgré ses dissensions internes (Etats des nations défendue par de Gaulle)/Europe fédérale), notamment grâce à la réconciliation franco-allemande.

Celles construites en 3e



à approfondir en terminale bac pro

L'Europe, la France et le monde depuis 1914 - Thème 2 : Le monde depuis 1945

Un monde bipolaire au temps de la guerre froide : La guerre froide, l'autre fait majeur de la période, s'inscrit dans une confrontation Est-Ouest qui crée des modèles antagonistes et engendre des crises aux enjeux locaux et mondiaux. États-Unis et URSS se livrent une guerre idéologique et culturelle, une guerre d'opinion et d'information pour affirmer leur puissance. Les logiques bipolaires du monde sont remises en cause par l'indépendance de nouveaux États et l'émergence du Tiers Monde.

Indépendances et construction de nouveaux États : L'effondrement rapide des empires coloniaux est un fait majeur du second XXe siècle. On étudiera les **modalités d'accès à l'indépendance** à travers **un exemple au choix**.

Affirmation et mise en œuvre du projet européen : Dans ce contexte, les étapes et les enjeux de la construction européenne sont à situer dans leur contexte international et à aborder à **partir de réalisations concrètes**

Enjeux et conflits dans le monde après 1989 : Quelle est la nature des rivalités et des conflits dans le monde contemporain et sur quels territoires se développent-ils ? On cherchera quelques éléments de réponses à **partir de l'étude d'un cas** (on peut croiser cette approche avec le programme de géographie)



Interroger la validité du concept d'**hyperpuissance** américaine (seul gendarme du monde après 1989) dans un contexte où naissent de nouvelles conflictualités, émergent de nouveaux acteurs (les réseaux terroristes, les pays émergents) et où cette hyperpuissance est **contestée**.

principaux repères à construire : 1945 : création de l'ONU, 1947-1991 : guerre froide, 1957 : traité de Rome, 1962 : indépendance de l'Algérie 1989: chute du mur de Berlin

Une question au programme structurée autour de deux notions clefs

des
acteurs

Puissance (étatique)

dans la diversité des acceptions du terme

> deux superpuissances

> des puissances (vieille Europe, la France)

> des puissances secondaires, incomplètes, émergentes (la Chine, les non-alignés)

définition géoconfluences

+

« un État qui dans le monde se distingue non seulement par son poids territorial, démographique et économique mais aussi par les moyens dont il dispose pour s'assurer d'une influence durable sur toute la planète en termes économiques, culturels et diplomatiques » (Gérard Dorel)

des
espaces

Mondialisation

des relations internationales

> développement du multilatéralisme (organisations régionales)

> renaissance d'une communauté internationale (C...)

> émergence d'acteurs mondiaux, transnationaux (firmes transnationales, ONG, réseaux terroristes)

1945

des
temporalités

a. 2000

une approche géopolitique : quelle évolution des polarités dans l'espace mondial contemporain ?

S'appuyer sur les capacités pré-requises des élèves

Capacités	Seconde	Première	Terminale
Compléter ou réaliser une frise chronologique.	T2 : Compléter ou réaliser une frise chronologique des révolutions dans l'espace atlantique.	T1 : Construire une frise chronologique identifiant les acteurs de la question sociale, leurs modalités d'action et les principales avancées sociales sur la période étudiée (métropole et colonies).	Identifier et nommer les périodes historiques , les continuités et les ruptures chronologiques en rapport avec le jeu des puissances depuis 1945 et la construction européenne.
Confronter des points de vue d'acteurs différents.		T2 : Confronter des points de vue sur les traités de paix des années 1920.	Confronter les points de vue des États-Unis et de l'Union soviétique à travers l'analyse de documents de propagande.
Raconter un événement historique, la vie d'un acteur majeur	T2 : Situer un acteur dans son contexte et préciser son rôle dans la période considérée. Raconter l'une des trois révolutions (Amérique du nord, France, Saint-Domingue) T3 : raconter la réception d'un compagnon dans une société compagnonnique.	T1 : Raconter individuellement ou collectivement le quotidien d'une femme ou d'un homme au travail au XIXe siècle ou dans la première moitié du XXe siècle à partir de recherches dans la région du lycée des élèves. T2 : Raconter l'engagement d'un acteur défenseur de la paix.	Raconter à l'oral ou à l'écrit le rôle d'un leader indépendantiste ou d'une organisation dans l'accession à l'indépendance d'un pays.
Dégager l'intérêt et les limites du document.	T2 : Dégager le sens et l'intérêt de l'un des textes patrimoniaux de la période.		Dégager l'intérêt, la portée et le sens d'un document de la période (discours, actes de séminaires internationaux, conférences, traités).

Une proposition de séquençage

Focales	éléments de contenu	capacités	repères
le jeu des puissances 1945	enréactiver les éléments de connaissances de première - prédominance des EU et de l'URSS - essor des mouvements nationales - création de l'ONU		
1947-1991 : la mécanique de la guerre froide	deux superpuissances - affrontement idéologique - équilibre de la terreur - formation de blocs autour d'organisations régionales (OTAN) - crises et conflits par tiers interposés	-Confronter les points de vue des États-Unis et de l'Union soviétique à travers l'analyse de <u>documents de propagande</u> .	1947-1991 : Guerre froide. - <u>1950-1953 : Guerre de Corée</u> . -- <u>1962 : Crise des missiles de Cuba</u> .- 1975 : Accords d'Helsinki
Le non-alignement : échec d'une troisième voie ?	émergence de nouveaux Etats suite à la décolonisation - conférence Bandung (on notera la présence de la Chine) - naissance du non alignement en 1961 - portée et limites	-Raconter à l'oral ou à l'écrit le rôle d'un leader indépendantiste ou d'une organisation dans l'accession à l'indépendance d'un pays (Nehru)	1947 : Indépendance de l'Inde et du Pakistan -1955 : Conférence de Bandung
Multipolarité des blocs	Le projet économique de l'Europe communautaire (échec d'une Europe politique et d'une Europe de la Défense) - rôle de la France et de de Gaulle (échec du plan Fouquet 1961-1962) - réconciliation franco-allemande - émergence d'une nouvelle puissance politique et militaire, la Chine.	Dégager l'intérêt, la portée et le sens d'un document de la période (discours, actes de séminaires internationaux, conférences, traités) - traité de Rome (CEE)	1er octobre 1949 : Proclamation de la République populaire de Chine. 1971 : Chine populaire, membre permanent du conseil de sécurité de l'ONU. - 1957 : Traité de Rome

Une proposition de séquençage

Focales	éléments de contenu	capacités	repères
La chute du mur de Berlin l'effondrement du bloc Est	détournant dans les relations internationales : effondrement du bloc Est (URSS : économie épuisée par la course aux armements)		1989 : Chute du mur de Berlin
Nouvelle multipolarité, nouvelles conflictualités l'hégémonie des EU en question	Un projet européen qui s'élargit et s'approfondit mais ne parvient toujours pas à renforcer son intégration politique (traité de Maastricht 1992, échec de la Constitution 2005, si traité ici seulement évoqué dans TH2) - volonté de stabiliser le continent européen par les élargissements successifs (mais des zones d'instabilité comme en ex-Yougoslavie)// intégration de certains pays communistes à l'OTAN. Des EU interventionnistes pour protéger ses intérêts face à la montée de nouvelles menaces (1991 - 2001> intervention en Afghanistan et en Irak)// BRICS De nouveaux acteurs transnationaux		1991 : Première guerre du Golfe (« tempête du désert »). - 2001 : Attentats terroristes aux États-Unis.

à construire à fil de la séquence : Identifier et nommer les périodes historiques, les continuités et les ruptures chronologiques en rapport avec le jeu des puissances depuis 1945 et la construction européenne



Captain America contre Electro, *Captain America*, couverture du n° 78, septembre 1954. (John Romita Sr., 1954, 19,7cm x 26,7cm).



« Ne fais pas de bêtise », Govorkov, 1947

Jacques Le Bourgeois, « « La propagande soviétique de 1917 à 1991 : paix et désarmement au service de l'idéologie ? » », *Revue LISA/LISA e-journal* [En ligne], Vol. VI – n°1 | 2008

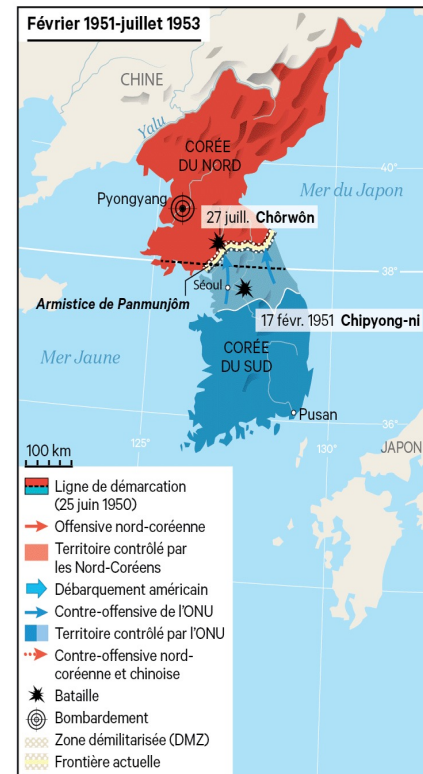
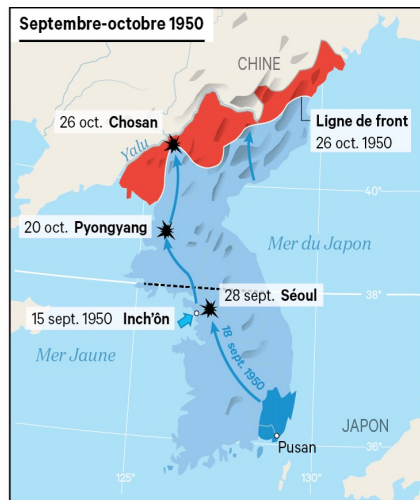
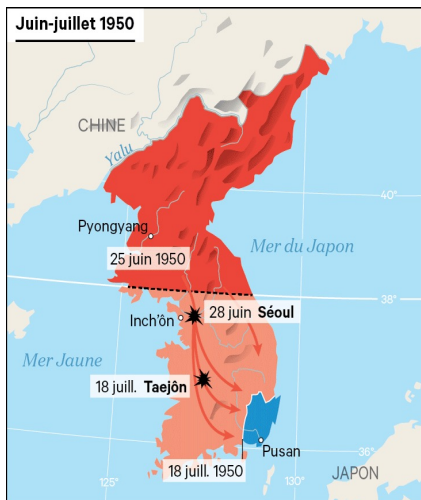
Guerre de Corée 1950-1953 : une guerre chaude dans la guerre froide

Bloc Ouest Forces sud-coréennes Etats-Unis, contingent ONU
sous commandement américain

Bloc Ouest Forces nord-coréennes (soutenues par
l'URSS), Chine communiste

voir également : comprendre la logique de
l'affrontement indirect à partir de la guerre de
Corée (une vidéo du Dessous des cartes de moins
de 3' :

résolution du Conseil de Sécurité



Un très lourd bilan :

- 18 500 militaires des NU
- 70 000 Sud Coréens
- 2 M nord-coréens et Chinois
- 3 M de civils
- pays ravagé par les bombardements

1. HISTOIRE, FRANCE ET MONDE DEPUIS 1945,

THÈME 2: VIVRE EN FRANCE EN DEMOCRATIE DEPUIS 1945

THÈME 2 : VIVRE EN FRANCE EN DÉMOCRATIE DEPUIS 1945


Capacités travaillées	Notions et mots clés	Repères
<p>CT 1 : Mener une analyse historique à partir d'un document iconographique ou audiovisuel (affiche, publicité de la presse écrite, caricature, publicité télévisée, oeuvre d'art...).</p> <p>CT 2 : Situer une réforme institutionnelle dans son contexte pour l'expliquer.</p> <p>CT 3 : Questionner et analyser un texte historique (discours, textes de loi, mémoires, témoignages, articles de presse).</p> <p>CT 4 : Raconter un moment ou un événement de la période étudiée en argumentant sur sa portée historique.</p>	<p>Constitution *</p> <p>Démocratie libérale *</p> <p>Démocratie sociale *</p> <p>Etat-providence *</p> <p>Plan Marshall *</p> <p>Société de consommation* « Trente Glorieuses »*</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1944 : Les femmes obtiennent le droit de vote (électrices et éligibles). - 1950 : Salaire minimum interprofessionnel garanti. - 1958 : Proclamation de la Ve République. - 1954-62 : Guerre d'indépendance de l'Algérie. - 1962 : Élection du président de la République au suffrage universel direct. - 1968 : Manifestations ouvrières et étudiantes de mai - 1974: Garantie de ressources pour les chômeurs. - 1974 : Droit de vote à 18 ans. - 1975 : Réforme Haby (collège unique et création des lycées d'enseignement professionnel). - 1975 : Loi Veil sur l'interruption volontaire de grossesse. - 1982 : premières lois de décentralisation. - 1982 : Lois Auroux sur le droit du travail. - 1985 : Création du baccalauréat professionnel. - 1992 : Ratification du traité de Maastricht - 2000 : Loi sur la parité aux élections. - 2004 : Charte de l'environnement.

En classe de TROISIÈME

Thème 3

Françaises et Français dans une République repensée,

- 1944-1947, refonder la République, redéfinir la démocratie.
- La Ve République, de la République gaullienne à l'alternance et à la cohabitation.
- Femmes et hommes dans la société des années 1950 aux années 1980 : nouveaux enjeux sociaux et culturels, réponses politiques.

- 
- ✓ Poursuite du travail engagé en 1^{ère}
 - ✓ Des éléments déjà abordés en 3^{ème}

Pistes de
problématisation

Comment
reconstruire une
démocratie
après la
guerre ?

Quelle
démocratie
reconstruire ?

L'après-guerre pose
des défis de
reconstruction, et
notamment des défis
démocratiques.

La France : « Un Etat-nation en mutation accélérée », (J-F Sirinelli)

- ***UNE DEMOCRATIE RECONSTRUITE FACE AUX DEFIS DE L'APRES-GUERRE...***
- ***UNE FRANCE EN RECOMPOSITIONS***

**CHAQUE NOTION, MOT CLÉ, REPÈRE DOIT
ÊTRE INTERROGÉ DANS SON RAPPORT AU
THÈME D'ÉTUDE: VIVRE EN FRANCE EN
DÉMOCRATIE DEPUIS 1945**

UNE DEMOCRATIE RECONSTRUITE FACE AUX DEFIS DE L'APRÈS-GUERRE.

Fr. Jo. 2. 5 85

[1944]

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE VERSAILLES

COMITÉ DE LIBÉRATION

Dans les circonstances actuelles la Presse Locale et Départementale ne pouvant paraître, Le Comité Local de Libération se doit d'informer directement le Population Versaillaise de ses activités par un résumé succinct.

VERSAILLES LIBÉRÉ

Le soleil, ce matin-là, brilla d'un bleu incertain. Le ciel était d'un bleu commode. Et pendant que depuis des années, on s'est vu en telle hâte engager la ville.

Depuis, on avait été dans l'attente à l'abri des yeux, de fin, de cause, de libération, et, un jour, le lendemain de la victoire, on se vit en telle hâte engager la ville.

La ville, dans la joie et l'attente à l'abri des yeux, de fin, de cause, de libération, et, un jour, le lendemain de la victoire, on se vit en telle hâte engager la ville.

Seules de nos activités, étant parties en reconnaissance au-delà de la ville, on se vit en telle hâte engager la ville.

Les premiers heures de la matinée, dès le lever, on se vit en telle hâte engager la ville.

À la fin de la matinée, on se vit en telle hâte engager la ville.

Le lendemain, on se vit en telle hâte engager la ville.

Le lendemain, on se vit en telle hâte engager la ville.

Le lendemain, on se vit en telle hâte engager la ville.

Le lendemain, on se vit en telle hâte engager la ville.

Le lendemain, on se vit en telle hâte engager la ville.

Le lendemain, on se vit en telle hâte engager la ville.

Le lendemain, on se vit en telle hâte engager la ville.

Le lendemain, on se vit en telle hâte engager la ville.

Le lendemain, on se vit en telle hâte engager la ville.

COMMISSIONS :

RAVITAILLEMENT

Malgré les multiples difficultés auxquelles nous sommes confrontés, nous sommes en mesure de vous dire que l'approvisionnement de la ville est assuré.

Plusieurs ouvrages, Versailles - Ville de Versailles, ont été publiés.

Plusieurs ouvrages, Versailles - Ville de Versailles, ont été publiés.

Plusieurs ouvrages, Versailles - Ville de Versailles, ont été publiés.

Plusieurs ouvrages, Versailles - Ville de Versailles, ont été publiés.

Plusieurs ouvrages, Versailles - Ville de Versailles, ont été publiés.

Plusieurs ouvrages, Versailles - Ville de Versailles, ont été publiés.

Plusieurs ouvrages, Versailles - Ville de Versailles, ont été publiés.

Plusieurs ouvrages, Versailles - Ville de Versailles, ont été publiés.

Plusieurs ouvrages, Versailles - Ville de Versailles, ont été publiés.

Plusieurs ouvrages, Versailles - Ville de Versailles, ont été publiés.

Plusieurs ouvrages, Versailles - Ville de Versailles, ont été publiés.

Plusieurs ouvrages, Versailles - Ville de Versailles, ont été publiés.

Plusieurs ouvrages, Versailles - Ville de Versailles, ont été publiés.

Plusieurs ouvrages, Versailles - Ville de Versailles, ont été publiés.

Plusieurs ouvrages, Versailles - Ville de Versailles, ont été publiés.

Plusieurs ouvrages, Versailles - Ville de Versailles, ont été publiés.

Ville de Versailles – Comité de libération, Versailles, n° 1, [31 août] 1944, 40,5 x 26 cm, BNF, cliché Michel Urtado
<http://expositions.bnf.fr/afp/arret/2/index.htm>
(in <http://expositions.bnf.fr/afp/index2.htm> exposition BNF, agence France presse)

ENTRAIDE ET SOLIDARITÉ

Plusieurs ouvrages, Versailles - Ville de Versailles, ont été publiés.

Plusieurs ouvrages, Versailles - Ville de Versailles, ont été publiés.

Plusieurs ouvrages, Versailles - Ville de Versailles, ont été publiés.

Plusieurs ouvrages, Versailles - Ville de Versailles, ont été publiés.

Plusieurs ouvrages, Versailles - Ville de Versailles, ont été publiés.

Plusieurs ouvrages, Versailles - Ville de Versailles, ont été publiés.

Plusieurs ouvrages, Versailles - Ville de Versailles, ont été publiés.

Plusieurs ouvrages, Versailles - Ville de Versailles, ont été publiés.

Plusieurs ouvrages, Versailles - Ville de Versailles, ont été publiés.

Plusieurs ouvrages, Versailles - Ville de Versailles, ont été publiés.

Plusieurs ouvrages, Versailles - Ville de Versailles, ont été publiés.

Plusieurs ouvrages, Versailles - Ville de Versailles, ont été publiés.

Plusieurs ouvrages, Versailles - Ville de Versailles, ont été publiés.

Ordonnance du 9 août 1944, Gouvernement provisoire de la République française (GPRF) Archives départementales de Seine-et-Marne
<http://www.reseau-canope.fr/enseigner-la-resistance>
http://www.reseau-canope.fr/enseigner-la-resistance/images/2752_2094.jpg

ORDONNANCE du 9 août 1944 relative au RÉTABLISSEMENT DE LA LÉGALITÉ RÉPUBLICAINE sur le territoire continental

EXPOSÉ DES MOTIFS

La libération du territoire continental doit être d'une manière immédiate accompagnée de l'établissement de la légalité républicaine en vigueur avant l'insurrection du régime imposé à la faveur de la présence de l'ennemi.

Le premier acte de ce rétablissement est la constatation que « la forme du gouvernement de la France est et demeure la République. En droit, celui-ci n'a pas cessé d'exister.

C'est l'objet de l'article 1^{er} du projet ci-dessous. Il est ainsi formulé : « La République est rétablie sur le territoire continental. Les lois et règlements qui l'ont été avant d'être interrompus à la France à l'exception des dispositions administratives relatives aux personnes et aux biens des Français qui sont restés en France, demeurent en vigueur. Les lois et règlements qui ont été promulgués pendant l'occupation sont abrogés. Les lois et règlements qui ont été promulgués pendant l'occupation sont abrogés. Les lois et règlements qui ont été promulgués pendant l'occupation sont abrogés.

« L'article 2^e expose des motifs et dispositions relatives à l'article 1^{er}. « Tous ces principes posés, le projet d'ordonnance est ainsi formulé : « Le territoire continental de la France est rétabli sur le territoire continental. Les lois et règlements qui l'ont été avant d'être interrompus à la France à l'exception des dispositions administratives relatives aux personnes et aux biens des Français qui sont restés en France, demeurent en vigueur. Les lois et règlements qui ont été promulgués pendant l'occupation sont abrogés. Les lois et règlements qui ont été promulgués pendant l'occupation sont abrogés.

« L'article 3^e expose des motifs et dispositions relatives à l'article 2^e. « Tous ces principes posés, le projet d'ordonnance est ainsi formulé : « Le territoire continental de la France est rétabli sur le territoire continental. Les lois et règlements qui l'ont été avant d'être interrompus à la France à l'exception des dispositions administratives relatives aux personnes et aux biens des Français qui sont restés en France, demeurent en vigueur. Les lois et règlements qui ont été promulgués pendant l'occupation sont abrogés. Les lois et règlements qui ont été promulgués pendant l'occupation sont abrogés.

« L'article 4^e expose des motifs et dispositions relatives à l'article 3^e. « Tous ces principes posés, le projet d'ordonnance est ainsi formulé : « Le territoire continental de la France est rétabli sur le territoire continental. Les lois et règlements qui l'ont été avant d'être interrompus à la France à l'exception des dispositions administratives relatives aux personnes et aux biens des Français qui sont restés en France, demeurent en vigueur. Les lois et règlements qui ont été promulgués pendant l'occupation sont abrogés. Les lois et règlements qui ont été promulgués pendant l'occupation sont abrogés.

« L'article 5^e expose des motifs et dispositions relatives à l'article 4^e. « Tous ces principes posés, le projet d'ordonnance est ainsi formulé : « Le territoire continental de la France est rétabli sur le territoire continental. Les lois et règlements qui l'ont été avant d'être interrompus à la France à l'exception des dispositions administratives relatives aux personnes et aux biens des Français qui sont restés en France, demeurent en vigueur. Les lois et règlements qui ont été promulgués pendant l'occupation sont abrogés. Les lois et règlements qui ont été promulgués pendant l'occupation sont abrogés.

« L'article 6^e expose des motifs et dispositions relatives à l'article 5^e. « Tous ces principes posés, le projet d'ordonnance est ainsi formulé : « Le territoire continental de la France est rétabli sur le territoire continental. Les lois et règlements qui l'ont été avant d'être interrompus à la France à l'exception des dispositions administratives relatives aux personnes et aux biens des Français qui sont restés en France, demeurent en vigueur. Les lois et règlements qui ont été promulgués pendant l'occupation sont abrogés. Les lois et règlements qui ont été promulgués pendant l'occupation sont abrogés.

« L'article 7^e expose des motifs et dispositions relatives à l'article 6^e. « Tous ces principes posés, le projet d'ordonnance est ainsi formulé : « Le territoire continental de la France est rétabli sur le territoire continental. Les lois et règlements qui l'ont été avant d'être interrompus à la France à l'exception des dispositions administratives relatives aux personnes et aux biens des Français qui sont restés en France, demeurent en vigueur. Les lois et règlements qui ont été promulgués pendant l'occupation sont abrogés. Les lois et règlements qui ont été promulgués pendant l'occupation sont abrogés.

« L'article 8^e expose des motifs et dispositions relatives à l'article 7^e. « Tous ces principes posés, le projet d'ordonnance est ainsi formulé : « Le territoire continental de la France est rétabli sur le territoire continental. Les lois et règlements qui l'ont été avant d'être interrompus à la France à l'exception des dispositions administratives relatives aux personnes et aux biens des Français qui sont restés en France, demeurent en vigueur. Les lois et règlements qui ont été promulgués pendant l'occupation sont abrogés. Les lois et règlements qui ont été promulgués pendant l'occupation sont abrogés.

« L'article 9^e expose des motifs et dispositions relatives à l'article 8^e. « Tous ces principes posés, le projet d'ordonnance est ainsi formulé : « Le territoire continental de la France est rétabli sur le territoire continental. Les lois et règlements qui l'ont été avant d'être interrompus à la France à l'exception des dispositions administratives relatives aux personnes et aux biens des Français qui sont restés en France, demeurent en vigueur. Les lois et règlements qui ont été promulgués pendant l'occupation sont abrogés. Les lois et règlements qui ont été promulgués pendant l'occupation sont abrogés.

« ce qui comprend également sans distinction, comme il le précise, les textes de la France libre, ceux de la France combattante, ceux du commandement en chef français, civil et militaire, depuis le 1^{er} mars 1943 et, enfin ceux du Comité français de la libération nationale... »

« Le principe ainsi énoncé emporte conséquence nécessaire que tous qu'ils aient été ou non expressément constatés, les actes de l'administration de fait qui n'ont cessé de recevoir provisoirement application sur le territoire continental postérieur... »

« Mais le projet exprime la volonté du Gouvernement de donner à l'acte de rétablissement de la légalité des actes accomplis pour la cause de la libération et la révision des condamnations intervenues pour ces faits, lesquels demeurent soumis à cette ordonnance, en ce qui concerne leur rétroactivité... »

« L'ordonnance en principe énonce des décisions des juridictions d'exception (tout cela à l'exception des textes constitutionnels et des actes administratifs... »

« Elle valide rétroactivement les promesses à l'exception de celles qui relèvent de l'ordonnance du 9 août 1943 relative à la légalité des actes accomplis pour la cause de la libération et la révision des condamnations intervenues pour ces faits, lesquels demeurent soumis à cette ordonnance, en ce qui concerne leur rétroactivité... »

« Elle valide rétroactivement les promesses à l'exception de celles qui relèvent de l'ordonnance du 9 août 1943 relative à la légalité des actes accomplis pour la cause de la libération et la révision des condamnations intervenues pour ces faits, lesquels demeurent soumis à cette ordonnance, en ce qui concerne leur rétroactivité... »

« Elle valide rétroactivement les promesses à l'exception de celles qui relèvent de l'ordonnance du 9 août 1943 relative à la légalité des actes accomplis pour la cause de la libération et la révision des condamnations intervenues pour ces faits, lesquels demeurent soumis à cette ordonnance, en ce qui concerne leur rétroactivité... »

« Elle valide rétroactivement les promesses à l'exception de celles qui relèvent de l'ordonnance du 9 août 1943 relative à la légalité des actes accomplis pour la cause de la libération et la révision des condamnations intervenues pour ces faits, lesquels demeurent soumis à cette ordonnance, en ce qui concerne leur rétroactivité... »

« Elle valide rétroactivement les promesses à l'exception de celles qui relèvent de l'ordonnance du 9 août 1943 relative à la légalité des actes accomplis pour la cause de la libération et la révision des condamnations intervenues pour ces faits, lesquels demeurent soumis à cette ordonnance, en ce qui concerne leur rétroactivité... »

« Elle valide rétroactivement les promesses à l'exception de celles qui relèvent de l'ordonnance du 9 août 1943 relative à la légalité des actes accomplis pour la cause de la libération et la révision des condamnations intervenues pour ces faits, lesquels demeurent soumis à cette ordonnance, en ce qui concerne leur rétroactivité... »

« Elle valide rétroactivement les promesses à l'exception de celles qui relèvent de l'ordonnance du 9 août 1943 relative à la légalité des actes accomplis pour la cause de la libération et la révision des condamnations intervenues pour ces faits, lesquels demeurent soumis à cette ordonnance, en ce qui concerne leur rétroactivité... »

« ce qui comprend également sans distinction, comme il le précise, les textes de la France libre, ceux de la France combattante, ceux du commandement en chef français, civil et militaire, depuis le 1^{er} mars 1943 et, enfin ceux du Comité français de la libération nationale... »

« Le principe ainsi énoncé emporte conséquence nécessaire que tous qu'ils aient été ou non expressément constatés, les actes de l'administration de fait qui n'ont cessé de recevoir provisoirement application sur le territoire continental postérieur... »

« Mais le projet exprime la volonté du Gouvernement de donner à l'acte de rétablissement de la légalité des actes accomplis pour la cause de la libération et la révision des condamnations intervenues pour ces faits, lesquels demeurent soumis à cette ordonnance, en ce qui concerne leur rétroactivité... »

« L'ordonnance en principe énonce des décisions des juridictions d'exception (tout cela à l'exception des textes constitutionnels et des actes administratifs... »

« Elle valide rétroactivement les promesses à l'exception de celles qui relèvent de l'ordonnance du 9 août 1943 relative à la légalité des actes accomplis pour la cause de la libération et la révision des condamnations intervenues pour ces faits, lesquels demeurent soumis à cette ordonnance, en ce qui concerne leur rétroactivité... »

« Elle valide rétroactivement les promesses à l'exception de celles qui relèvent de l'ordonnance du 9 août 1943 relative à la légalité des actes accomplis pour la cause de la libération et la révision des condamnations intervenues pour ces faits, lesquels demeurent soumis à cette ordonnance, en ce qui concerne leur rétroactivité... »

« Elle valide rétroactivement les promesses à l'exception de celles qui relèvent de l'ordonnance du 9 août 1943 relative à la légalité des actes accomplis pour la cause de la libération et la révision des condamnations intervenues pour ces faits, lesquels demeurent soumis à cette ordonnance, en ce qui concerne leur rétroactivité... »

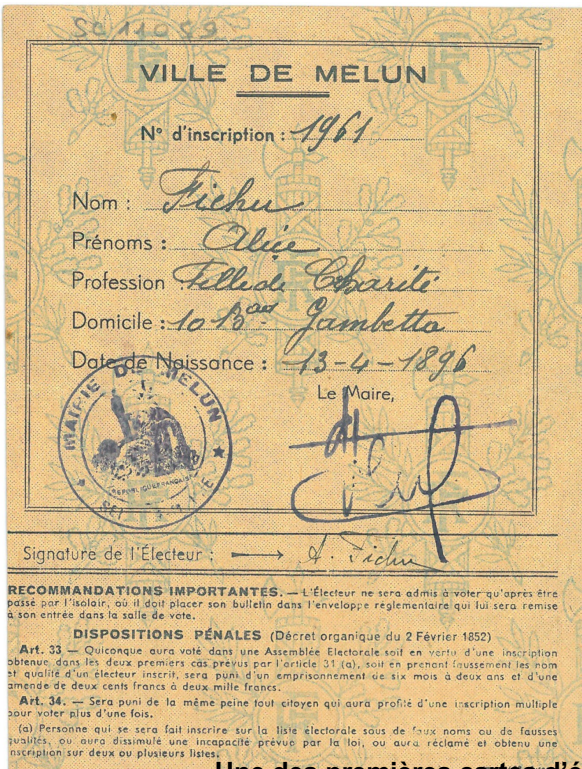
« Elle valide rétroactivement les promesses à l'exception de celles qui relèvent de l'ordonnance du 9 août 1943 relative à la légalité des actes accomplis pour la cause de la libération et la révision des condamnations intervenues pour ces faits, lesquels demeurent soumis à cette ordonnance, en ce qui concerne leur rétroactivité... »

« Elle valide rétroactivement les promesses à l'exception de celles qui relèvent de l'ordonnance du 9 août 1943 relative à la légalité des actes accomplis pour la cause de la libération et la révision des condamnations intervenues pour ces faits, lesquels demeurent soumis à cette ordonnance, en ce qui concerne leur rétroactivité... »

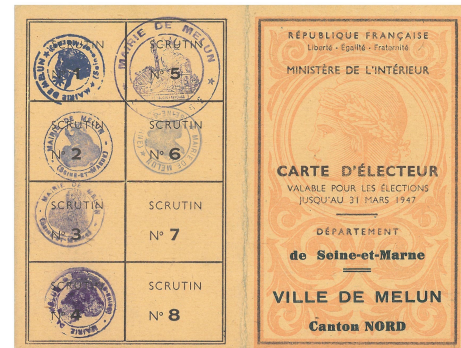
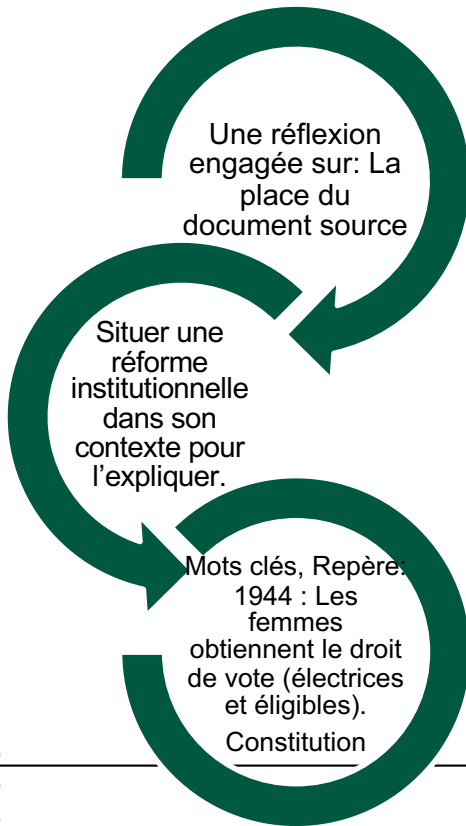
« Elle valide rétroactivement les promesses à l'exception de celles qui relèvent de l'ordonnance du 9 août 1943 relative à la légalité des actes accomplis pour la cause de la libération et la révision des condamnations intervenues pour ces faits, lesquels demeurent soumis à cette ordonnance, en ce qui concerne leur rétroactivité... »

« Elle valide rétroactivement les promesses à l'exception de celles qui relèvent de l'ordonnance du 9 août 1943 relative à la légalité des actes accomplis pour la cause de la libération et la révision des condamnations intervenues pour ces faits, lesquels demeurent soumis à cette ordonnance, en ce qui concerne leur rétroactivité... »

UNE DEMOCRATIE RECONSTRUITE FACE AUX DEFIS DE L'APRES-GUERRE.



Une des premières cartes d'électrice, 1945



UNE DEMOCRATIE RECONSTRUITE FACE AUX DEFIS DE L'APRES-GUERRE.



Affiche de la sécurité sociale, vers 1945
<https://communication-securite-sociale.fr/securite-sociale-70ans/affiches-illustrations/>

Une réflexion
engagée sur: La
place du
document source

Mener une
analyse
historique à partir
d'un document
iconographique

Mots clés, Repère.
Démocratie
libérale,
Démocratie
sociale,
Etat-providence

Discours du Premier ministre à l'occasion du 75ème anniversaire de la sécurité sociale, le 8 octobre 2020.

<https://www.gouvernement.fr/75eme-anniversaire-de-la-securite-sociale>

UNE DEMOCRATIE RECONSTRUITE FACE AUX DEFIS DE L'APRES-GUERRE.

Les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie

<https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/278186.pdf>

rapport de Benjamin Stora, remis le 20 janvier 2021

<https://www.vie-publique.fr/questions-reponses/273915-guerre-dalgerie-quelle-celebration-du-19-mars-1962>

Une mise au point scientifique à engager

Pour apporter les éclairages historiques nécessaires

La guerre d'Algérie



Raphaëlle Branche
« Papa, qu'as-tu fait en Algérie ? »

Enquête sur un silence familial



L'Algérie libre, 1949-1954

<https://www.retronews.fr/titre-de-presse/algerie-libre>

site de presse de la bnf

UN ÉVÉNEMENT À INTERROGER DANS SON RAPPORT AVEC LE THÈME D'ÉTUDE: VIVRE EN FRANCE EN DÉMOCRATIE DEPUIS 1945.

Pistes de
problématisation

Comment les évolutions de la société font-elles évoluer le modèle républicain ?

Quelles recompositions ont construit la France d'aujourd'hui ?

Des défis démocratiques au XXI^e siècle.

La France : « Un Etat-nation en mutation accélérée », (J-F Sirinelli)

- ***DES ÉVOLUTIONS DE LA SOCIÉTÉ QUI FONT ÉVOLUER LE MODÈLE RÉPUBLICAIN***
- ***UNE FRANCE EN RECOMPOSITIONS***

CHAQUE NOTION, MOT CLÉ, REPÈRE DOIT ÊTRE INTERROGÉ DANS SON RAPPORT AU THÈME D'ÉTUDE: VIVRE EN FRANCE EN DÉMOCRATIE DEPUIS 1945

LA V^{ème} REPUBLIQUE : UNE REPUBLIQUE STABILISÉE ET RENOUVELÉE POUR UNE SOCIÉTÉ EN MUTATION.

Une nouvelle constitution (1958) : un pouvoir
exécutif renforcé.

Vers une nouvelle société : *le tournant du milieu
des années 1960*

Mais des conservatismes et des écarts croissants de
richesse → *crise de Mai 1968*

L'entrée dans la société de consommation

« Le charbon broie du noir »

Quand le dîner s'achève sans fromage, Louis G..., mineur de fond, reste sur sa faim. Il a 30 ans, il est grand, large, fort. La silicose n'a pas encore attaqué ses poumons, bien qu'il ait quatorze ans de fond. La soupe, même lorsqu'elle est épaisse, ne lui « tient pas au corps ».

La première fois, il n'a rien dit. La troisième fois, il venait de rapporter sa paye de quinzaine : 377,551; plus 131,70 F d'allocations familiales (il a trois enfants), moins 41,36 F de retenues pour ses cotisations retraite, maladie, etc. Louis G... est mineur de cinquième catégorie, la sixième est la plus élevée dans la hiérarchie.

Ce soir-là, Louis G... a dit à sa femme : « Demain, n'oublie pas de prendre du fromage. »

Sa femme s'est mise à pleurer. Puis elle a rudoyé les enfants.

Alors Louis G... s'est inquiété. Parce que sa femme, il la connaît. Ce n'est pas une qui fait des manières. Quand il parle d'elle, il dit : « C'est mon ministre des Finances. » Elle est fille de mineur. Son père vient de mourir. 53 ans. Silicose. Cercueil gratuit pour l'enterrer. Le cercueil fait partie des « avantages en nature » consentis aux mineurs.

La maison de Sallaumines où ils habitent, c'est celle où elle est née. Deux pièces et la cuisine en bas, trois chambres en haut, un bout de potager, c'est une bonne maison que les Houillères donnent aux G... Mais quelquefois, il faut en sortir. Et pour sortir, il faut un manteau. Et celui de Mme G... était tellement usé, depuis six ans qu'elle le portait, qu'elle avait honte de se montrer, le dimanche, au bras de son beau mari. Alors, elle a été à Lens et, après bien des hésitations, elle a fini par en acheter un neuf, gris foncé parce que, dans le pays des mines, on ne peut rien porter de clair quand ça ne va pas à la lessive.

Le magasin de Lens fait crédit. Toute la région, ici, vit de la mine et des mineurs. Et où voulez-vous qu'une femme de mineur prenne 230 F d'un coup pour payer un manteau ?

Lorsque, il y a deux ans, les G... ont acheté un poste de télévision – tous les mineurs en ont un - c'est le marchand qui leur a avancé l'acompte exigé au premier versement. Ensuite, ils ont payé 80 F par mois. Maintenant, le poste leur appartient et ce sont les traites signées pour le manteau - 60 F par mois - qui sont venues remplacer celles de la télévision dans le tiroir du buffet.

Mais quand un budget est équilibré à 1 F près, il suffit d'un rien pour qu'il bascule. La viande a augmenté, et pas seulement la viande ; Louis G... a fait une chute à bicyclette et il a cassé son pédalier; à la mort du père, il a fallu recueillir la grand-mère. Et voilà comment le fromage a disparu du dîner.

Alors Louis G... s'est dit que décidément on se foutait de lui puisque - on ne cessait de le lui répéter- les caisses de la France sont pleines. Il l'a même entendu de ses oreilles, à la télévision, et de la bouche la plus autorisée, celle du chef de l'Etat. Un instrument dangereux, la télévision. On tourne un bouton et hop, que voit-on ? Samedi dernier, à l'heure du repas, j'ai poussé une porte au moment où, sur le petit écran, de joyeux skieurs sillonnaient la neige. Et c'est une image presque insoutenable lorsqu'il suffit de se retourner pour avoir dans l'œil une autre montagne, une montagne de crassier.

Inutile d'être militant, actif, dynamique, éveillé, pour être conscient de sa condition. Il suffit de s'asseoir et de regarder.

Louis G... et sa femme regardent. Pas tous les soirs. Souvent, il est trop fatigué. Mais il en voit assez pour dire : « Que je gagne 1 million au tiercé, et je laisse tout tomber. » Tout, c'est-à-dire la mine. Du moins, de ce travail abominable, les mineurs avaient, autrefois, quelque fierté. Ils se sentaient utiles, nécessaires et même, parfois, héroïques. Ils étaient le sang et la vie de l'industrie, les soldats de « la bataille du charbon ».

Mais en 1960, dans un brusque coup de barre, l'embauche a été totalement arrêtée, des jours chômés ont été institués et l'effolement s'est installé. Toute la population du bassin du Nord et du Pas-de-Calais en a été traumatisée. Même parmi les ingénieurs, qui sont moins de 1 000, 25 ont quitté la mine, choisissant de se reconvertir avant que, pour eux, il ne soit trop tard, puisque la réduction de la production charbonnière était officiellement entrée dans les faits

Françoise Giroud, *l'Express*, mars 1963,
in *l'Express*, 1953-2003, n°2706, 15-21 mai 2003, p102

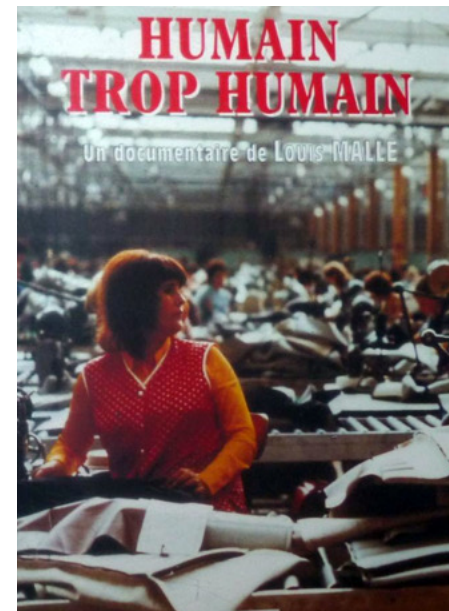
LA V^{ème} REPUBLIQUE : UNE REPUBLIQUE STABILISEE ET RENOUVELEE POUR UNE SOCIETE EN MUTATION.



Reprise du travail aux usines
Wonder , mai 1968, Jacques
Villermont, Court-métrage.

<https://www.youtube.com/watch?v=ht1RkTMY0h4>

Humain trop humain, film
documentaire, de Louis Malle, 1974,
https://www.youtube.com/watch?v=_OFNoQ_Z_OY0



Pistes de
problématisation

Comment les
évolutions de la
société font-elles
évoluer le modèle
républicain ?

Quelles
recompositions ont
construit la France
d'aujourd'hui ?

Des défis
démocratiques au
XXI^è siècle.

L'ENTRÉE DANS LA SOCIÉTÉ DE CONSOMMATION

**Des nouvelles aspirations,
les transformations des années 70**

La « crise » de mai 1968,
ébranlement de la société
française et confirmation de la
V^{ème} République

Une « nouvelle société »

Plus individualiste ?

Pistes de
problématisation

Comment les
évolutions de la
société font-elles
évoluer le modèle
républicain ?

Quelles
recompositions ont
construit la France
d'aujourd'hui ?

Des défis
démocratiques au
XXI^e siècle.

**UNE REPUBLIQUE EN EVOLUTION FACE AUX DEFIS DE LA MONDIALISATION :
« LES METAMORPHOSES DE LA FRANCE » ?, Ludovic Tron, 1961 ...**

... « LA FRANCE A L'HEURE DU MONDE » (Ludivine Bantigny, 2013)

« touchée au cœur »

Modernisation

L'accès à la maturité démocratique

Nouvelles « sensibilités »

Des changements politiques, économiques, sociaux, culturels majeurs et accélérés

Une adaptation aux défis de la mondialisation ?

Pistes de
problématisation

Comment les
évolutions de la
société font-elles
évoluer le modèle
républicain ?

Quelles
recompositions ont
construit la France
d'aujourd'hui ?

Des défis
démocratiques au
XXI^e siècle.

Quelques écueils :

Le risque du cours sur les institutions

Des séances catalogues (politique, société, économie)

**Ne pas isoler la guerre d'Algérie du reste du thème, en
montrer la portée politique, institutionnelle et sociale**

Se garder d'une lecture progressiste de l'histoire

EN HISTOIRE

Des approches par...

*Une **année***

*Une **crise***

*Une **période***

*Un **texte** patrimonial*

*Un **acteur***

*Une **réalisation** , une action*

*Un **processus** : ex, la décentralisation,*

Une focale, un « zoom »

*Par des **documents variés**,*

*Le document **source***

L'explicitation

La remédiation

Pour quelle finalité...

*Permettre **la contextualisation***

*Permettre **le récit***

*Permettre **la réflexion***

Au-delà du relevé d'informations